



## Plainte de mon ancien employeur et mise en garde à vue

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai été mise en garde à vue mardi 25 janvier après réquisition de mon logement et de ma voiture. Lors de mon audition, on m'a interrogée sur des détournements de fonds que j'ai commis durant l'exercice de ma fonction de chargée clientèle au sein de la Caisse d'Épargne. J'ai reconnu les fait qui m'étaient reprochés, à savoir que j'ai créé des clients fictifs pour accorder des prêts consommations. J'ai validé ces prêts hors de ma délégation. J'ai bien détourné ces fonds en chèques ou espèces. Je n'ai jamais détourné de fonds d'un vrai client chose qui a été validée par la police judiciaire. Le commissaire qui m'a interrogé m'a annoncé un montant d'environ 65 000 euros. Chose qui me paraissait énorme, je n'ai eu aucun moyen de contrôler ce montant. Lors de mon audition le commissaire m'a fait part de beaucoup d'irrégularités de la part de la banque. De plus sur ma convocation à l'audience au Tribunal Correctionnel, on a aussi indiqué qu'il y avait une plainte de la part d'une personne pour usurpation d'identité, pourtant ces clients je les ai créé par imagination. Je n'ai jamais commis de délits de ma vie et je ne sais pas ce qui m'a prit de faire ce que j'ai fait et aujourd'hui j'ai encore du mal à me remettre de ma garde à vue alors quand j'envisage le risque d'aller en prison j'en suis complètement malade. Merci de me dire ce que je risque. Cordialement,

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

r après réquisition de mon logement et de ma voiture. Lors de mon audition, on m'a interrogée sur des détournements de fonds que j'ai commis durant l'exercice de ma fonction de chargée clientèle au sein de la Caisse d'Épargne. J'ai reconnu les fait qui m'étaient reprochés, à savoir que j'ai créé des clients fictifs pour accorder des prêts consommations. J'ai validé ces prêts hors de ma délégation. J'ai bien détourné ces fonds en chèques ou espèces. Je n'ai jamais détourné de fonds d'un vrai client chose qui a été validée par la police judiciaire. Le commissaire qui m'a interrogé m'a annoncé un montant d'environ 65 000 euros. Chose qui me paraissait énorme, je n'ai eu aucun moyen de contrôler ce montant. Lors de mon audition le commissaire m'a fait part de beaucoup d'irrégularités de la part de la banque. De plus sur ma convocation à l'audience au Tribunal Correctionnel, on a aussi indiqué qu'il y avait une plainte de la part d'une personne pour usurpation d'identité, pourtant ces clients je les ai créé par imagination. Je n'ai jamais commis de délits de ma vie et je ne sais pas ce qui m'a prit de faire ce que j'ai fait et aujourd'hui j'ai encore du mal à me remettre de ma garde à vue alors quand j'envisage le risque d'aller en prison j'en suis complètement malade. Merci de me dire ce que je risque.

Pour une première infraction, vous avez des chances d'éviter la prison, notamment par le recours à un aménagement de peine (bracelet électronique, semi-liberté etc.).

Avez vous un travail aujourd'hui?

Êtes vous en mesure de rembourser la banque?

Avez vous un avocat?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je retravailles actuellement, c'est un cdd. Pour le remboursement, je peux rembourser la banque en étalant ma dette. J'ai un rendez vous avec un avocat à la fin du mois. Le sursis est il envisageable?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour, je retraines actuellement, c'est un cdd. Pour le remboursement, je peux rembourser la banque en étalant ma dette. J'ai un rendez vous avec un avocat à la fin du mois. Le sursis est il envisageable?

Un sursis est effectivement envisageable, surtout si vous arrivez à vous mettre d'accord avec la banque sur un projet de remboursement qui la satisferait. Dans ce cas, le juge n'a aucun intérêt à prononcer une peine de prison ferme. En tout état de cause, à supposer que le juge en prononce une, les probabilités pour que le juge d'application des peines la convertisse en une autre sanction est très forte.

Très cordialement.